

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1348

PDF erstellt am: **08.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## De l'échec au nouveau départ

L'OUVERTURE DES négociations pour le renouvellement de la convention collective dans l'industrie des machines fut insolite. La FTMH ne partit pas de la situation acquise pour obtenir, comme prix du renouvellement, des améliorations par petites touches: vacances, heures supplémentaires, jours fériés, congé formation, etc.

Elle proposa d'emblée un échange essentiel: réduction forte de la durée du travail, de 40 à 36 heures, contre annualisation du temps travaillé. Le patronat prit ce qu'on lui donnait et n'offrit que quelques sucres, comme s'il n'avait rien reçu de substantiel en contrepartie. La Fontaine en aurait fait une fable.

Dans la revendication syndicale, l'association patronale vit non seulement une augmentation des coûts salariaux, mais un choix idéologique. D'où son intransigence totale. D'emblée elle fit savoir, et même par écrit pour que les choses soient claires, que la durée du travail de référence n'était pas négociable. Elle demeurera donc de 2080 heures, soit 52x40, et pas question d'arrondir.

À titre de protestation la FTMH organise une grande manifestation, à Bienne, le 20 juin. Un samedi! C'est presque un aveu de faiblesse. L'IG Metall allemande a d'autres arguments. Mais, en Suisse, on recense des

syndicats concurrents et le taux de syndicalisation FTMH est estimé au plus à 10%, ce que le patronat n'ignore pas, même si le syndicat jouit d'un respect de partenaire estimé.

Toutefois l'annualisation, tout en offrant au patronat l'avantage de la souplesse et de la réduction du coût des heures supplémentaires, peut être aussi un tremplin pour mieux rebondir syndicalement. Surtout si elle est couplée à l'introduction d'un compte «capital-temps» – qui doit être décidé, il est vrai, entreprise par entreprise.

La gamme ordinaire, celle des jours fériés, pont, vacances, a atteint ses limites.

*L'annualisation ouvre la porte à un nouveau champ de revendication, y compris à des négociations sur la durée du travail*

En revanche, celle du temps choisi (retraite anticipée, congé sabbatique) est largement ouverte (voir le dossier de l'édito en page 2). L'annualisation ouvre la porte à ce nouveau champ de revendication, y

compris à des négociations sur la durée du travail. Passer de 2080 à 2000 heures année, soit une réduction équivalant à deux semaines, ne se heurte pas à la même barrière psychologique que le franchissement de la barre des quarante heures hebdomadaires. Ce sera la mission d'un nouveau syndicalisme: au lieu de négocier ce qui est jugé bon, uniformément, pour ses membres, il négociera pour eux de nouveaux espaces de liberté. S'il s'en donne les moyens. AG